



Don entre grands parents et petits enfants .

Par **Romiroca**, le **07/07/2025** à **00:27**

Bonjour Maître .

Ma mère a 98 ans ,elle est dans un EHPAD ,elle n'est pas sous tutelle .elle a 2 .enfants dont moi et 7 petits enfants ,5 à moi 2 à mon frère .

Elle a fait 7 chèques de 500 euros à chacun de ses petits enfants .

Le premier elle l'a remis fin avril à sa filleule qui est ma fille qui a encaissé son chèque .

Ma mère a ensuite régularisé la situation en faisant 6 autres chèques à ses 6 autres petits enfants le 1er juin et elle m'a chargé de leur remettre les chèques .

À ce jour je n'ai pas encore remis les chèques,car les deux enfants de mon frère ne veulent pas encaisser leurs chèques pour raison personnelles .

Mes 4 autres enfants souhaitent encaisser leurs chèques comme leur sœur qui l'a encaissé fin avril .

Que dois je faire des deux chèques de mes neveux ?

Je pensais soit:

_Les envoyer en recommandé à mes neveux.

_Qu'ils m'écrivent qu'ils abandonnent chacun leur chèque .

_Les remettre au notaire ,avant ou après le décès de ma mère ?

Bien à vous .